

BNIA

Dynamique Armagnac

Au cours de sa séance du 7 avril 2009, le Conseil de Direction du BNIA, composé de professionnels de terrain, conscients des difficultés économiques actuelles a décidé à l'unanimité de :

- **rester volontariste** dans l'organisation d'actions commerciales communes, en France comme à l'étranger, en 2009, car le repli sur soi ne peut être une réponse utile ;

- demeurer à l'écoute des consommateurs dont le "code a changé" en faisant mieux connaître les spécificités de l'Armagnac et sa démarche de "spiritvertueux" ;

- **réaffirmer les valeurs de solidarité** qui sont celles de son terroir en affectant 5 % de son budget de promotion au soutien à la replantation de chênes abattus lors de la récente tempête et essentiels à sa production.

Par ces décisions, le BNIA souhaite réaffirmer sa confiance en l'avenir d'un produit multiséculaire qui après deux années réussies doit continuer sa marche en avant même s'il doit rencontrer quelques mois de vents défavorables.